

STATUTS DE L'ASSOCIATION LOI 1901 ESPACE ARC EN CIEL

Article 1 - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre «ESPACE ARC EN CIEL».

Article 2 - OBJET

- * Développer une bonne dynamique humaine à Malarce sur la Thines
- * Organiser des événements pour développer les rencontres entre habitants
- * Initier des projets pour l'amélioration de la vie locale
- * Développer des espaces d'expressions artistiques et/ou culturelles
- * Fournir des services
- * Vendre des produits locaux

Article 3 - SIEGE SOCIAL

Il est fixé à Chastanet / 07140 Malarce sur la Thines.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration

Article 4 - DUREE

L'association a une durée illimitée.

Article 5 - COTISATION

Elle est fixée annuellement lors de l'assemblée générale.

Article 6 - MEMBRES

- * Les membres d'honneur sont des personnes physiques dispensées de cotisations, sur décision du conseil d'administration.
- * Les membres actifs sont des personnes physiques payant leur cotisation annuelle.

Article 7 - LES RESSOURCES

- * Le montant des cotisations
- * Le produit des activités que pourra mener l'association pour la poursuite de son objet social
- * Les subventions éventuelles de l'État, des régions, des départements, des communes, des établissements publics et institutions diverses
- * Les ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur
- * Des rétributions pour services rendus
- * Les dons sous formes diverses

Article 8 - CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

L'association est dirigée par un conseil d'administration élu pour 2 années par l'assemblée générale.

Les membres sont rééligibles.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Article 9 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres qui se réunissent une fois par an.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Fait à Malarce sur la Thines

Le 7 décembre 2017

AnneSophie Nicault
Présidente

Fabrice Baudinat
Trésorier

Elie Guittet
Secrétaire